

PROJET D'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DÉPENSES ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES SOUS-JACENTES POUR 2012

Informations générales

Ce projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses fixe le cadre financier des activités de l'ETF pour 2012. Il a été établi en référence aux ressources humaines et financières prévues pour 2012 dans le règlement financier qui accompagnait la refonte 2008 du règlement fondateur de l'ETF¹. Ce projet vise à réaliser les objectifs indiqués dans les perspectives 2010-2013 à moyen terme de l'ETF présentées au conseil de direction lors de sa réunion de novembre 2009.

Une fois approuvé par le conseil de direction, ce projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses sera transmis à la Commission européenne sans procédure écrite supplémentaire, au plus tard le 10 février 2011. Ainsi, les services de la Commission peuvent s'en servir comme base pour le lancement de la procédure budgétaire 2012. La version définitive de l'état prévisionnel sera transmise à la Commission le 31 mars 2011 au plus tard, conformément à l'article 16, paragraphe 1, du règlement fondateur de l'ETF².

Orientations sous-jacentes pour l'estimation 2012 du projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses

En 2012, l'ETF continuera de réaliser ses objectifs à moyen terme pour la période 2010-2013.

Comme annoncé dans les perspectives à moyen terme, l'ETF continuera d'adapter ses processus organisationnels à sa mission élargie de développement du capital humain et aux instruments d'assistance extérieure. Les activités de l'ETF viseront principalement à:

- améliorer de façon continue l'affectation des ressources humaines et financières de l'ETF par la mise en œuvre de son cadre de gestion des performances introduit en 2011;
- renforcer le processus de surveillance et d'évaluation de l'ETF pour tirer les enseignements des activités dans le cadre des perspectives à moyen terme;
- consolider la stratégie de gestion des connaissances de l'ETF et les données politiques disponibles découlant du processus de Turin;
- continuer à adapter la structure organisationnelle, les processus et les systèmes de soutien de l'ETF par la mise en œuvre des plans d'action établis sur la base des analyses fonctionnelles réalisées par les départements « Administration » et « Opérations » de l'ETF en 2010;
- poursuivre la mise à jour de l'infrastructure physique et informatique de l'ETF.

² RÈGLEMENT (CE) N° 1339/2008 du PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 portant création d'une Fondation européenne pour la formation (refonte) (JO L354 du 31/12/2008, p. 82).

Les ressources de l'ETF seront affectées à la réalisation de ses objectifs à moyen terme pour 2012, consistant en particulier à:

- fournir une expertise à la Commission européenne et aux pays partenaires en mettant en œuvre 144 réalisations identifiées par la Commission européenne pour 2012;
- mettre en œuvre la deuxième phase du processus de Turin, dont une évaluation à mi-parcours du processus en vue d'identifier les domaines susceptibles d'être améliorés;
- organiser des événements de société concernant les priorités fixées par la Commission, parmi lesquelles l'année européenne du vieillissement actif;
- préparer la mise en œuvre des recommandations identifiées dans le cadre de l'évaluation externe de l'ETF prévue pour 2011.

Implications pour l'estimation 2012 du projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses

Le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2012 se fonde sur l'expérience de l'exécution du budget 2010 et se construit sur les hypothèses du budget présenté pour 2011 en lien avec les perspectives 2010-2013 à moyen terme.

Conformément aux perspectives financières globales pour la période 2007-2013³, les crédits d'engagement et les crédits de paiement demandés au titre de la subvention de l'UE en 2012 s'élèvent à 20,3 millions d'euros. Le tableau ci-dessous présente les ressources financières prévues pour la période 2008-2012 dans le règlement financier, les ressources financières que l'ETF a effectivement reçues en 2008-2010 et celles qu'elle a demandées pour 2011 et 2012:

Année	2008	2009	2010	2011	2012	Total 2008-2012
Règlement financier	17 984	19 872	20 271	19 528	19 918	97 573
Subvention effective/demandée	17 984	19 872	18 99	19 85	20 3	97 466

Ce projet d'état prévisionnel s'appuie sur les données suivantes:

- Le montant indicatif de 20,3 millions d'euros représente une augmentation de 2,27 % par rapport à 2011 et peut permettre à l'ETF d'accomplir sa quatrième année complète d'activité dans le cadre de sa mission élargie de développement du capital humain et des fonctions plus exigeantes qu'elle doit exercer, tel que prévu dans le règlement de refonte.
- L'ETF utilisera essentiellement ses ressources opérationnelles pour remplir sa mission et répondre à ses exigences dans les pays éligibles à la pré-accession et par rapport aux instruments de voisinage. Plus précisément, elle prévoit d'augmenter ses investissements pour fournir un soutien politique et prendre des mesures de renforcement des capacités dans les pays partenaires. En outre, elle offrira un soutien en matière de programmation et de cycle de projet en réponse au champ d'application élargi de la nouvelle génération des instruments et politiques de relations extérieures de l'UE et aux demandes connexes de soutien des services de la Commission, conformément aux perspectives à moyen terme de l'ETF pour la période 2010-2013.

³ Voir annexe – Point 8.1. Objectifs de la proposition en ce qui concerne leur coût financier dans la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant création d'une Fondation européenne pour la formation (refonte) COM(2007) 443 final, Bruxelles, 27.7.2007.

- En matière de ressources humaines, l'ETF souhaite maintenir les niveaux globaux de personnel de 2012, tout en s'efforçant de réduire les postes demeurés vacants, pour ainsi accroître le taux d'occupation en matière d'équivalents temps plein. Ces données contredisent toutefois l'allocation budgétaire limitée du titre 1: l'ETF s'emploiera dès lors à déployer 134 agents temporaires, contractuels et locaux et experts nationaux détachés, ce qui correspond à une estimation de seulement 129,5 équivalents temps plein. La différence entre le nombre d'ETP et le nombre de membres du personnel contractuel s'explique par le travail à temps partiel, les congés parentaux, les congés sans solde et les postes vacants en ce qui concerne les départs non prévus et par le retardement volontaire de la mise en service de nouveaux membres du personnel en raison des restrictions budgétaires. Les postes seront repartis comme suit:

Type de contrat	Occupation prévue	ETP prévue
Agents temporaires	96	92
Agents contractuels	34	33,5
Experts nationaux détachés	2	2
Agents locaux	2	2
Total	134	129,5

- Concernant le soutien direct aux activités opérationnelles, en vertu du titre 3, chapitre 31, l'ETF suivra la tendance dessinée dans les perspectives 2010-2013 à moyen terme. Cela se traduit par un investissement d'environ 32,5 % pour l'IPA (pays candidats et pays candidats potentiels), une légère augmentation dans les pays voisins (20,3 % pour les pays de l'IEVP région Sud et 15,8 % pour les pays de l'IEVP région Est, ce qui représente au total 36,1 % contre 32,5 % les années précédentes) et un investissement de 11 % pour les activités dans les républiques d'Asie centrale couvertes par l'instrument de financement de la coopération au développement. Comme les années précédentes, 20 % du chapitre 31 seront investis dans l'innovation et les activités et projets d'apprentissage.
- L'ETF continuera également à développer ses investissements en matière d'évaluation, de suivi et d'audit externe au niveau établi dans le chapitre 31, soit 10 %.
- L'élargissement de la mission de l'ETF prévu par le règlement de refonte nécessitera également des investissements dans le renforcement des capacités, aussi bien ce qui concerne les systèmes de gestion des connaissances que les systèmes de ressources humaines. L'ETF entend répondre à ce besoin en consolidant la stratégie de développement des ressources humaines mise en place en 2011, en pratiquant les enseignements tirés du cycle de projets d'innovation et d'apprentissage et en exploitant les évaluations et les retours d'information des services de la Commission et des réseaux des parties prenantes de l'ETF.
- L'ETF continuera à développer une procédure complète et structurée de gestion des risques pour soutenir l'aide à la décision, y compris les choix équitables et rentables, et à fournir des informations utiles afin d'établir des mesures appropriées et proportionnelles de contrôle des risques.
- La répartition proposée des dépenses entre les trois titres budgétaires (personnel, matériel et dépenses directement liées aux projets) est présentée en annexe. En outre, certaines dépenses affectées seront ajoutées au budget à un stade ultérieur pour intégrer d'autres fonds gérés par l'ETF (tels que le fonds fiduciaire italien et les projets que l'ETF met en œuvre au nom de la Commission ou des États membres).

Recettes	2010	2011			2012	
		Budget modifié	Recettes estimées de l'agence	Dont		% demandes 2012 / budget 2011
				Contribution communautaire (budget 2009)	Contribution communautaire (recettes affectées)	
1 Recettes provenant des redevances et des droits						0 %
2 Subvention de la Communauté européenne y compris l'apport en nature	18 994 178	19 850 000	19 850 000		20 300 000	2,27 %
3 Contribution de pays tiers et du fonds fiduciaire italien	509 301					0 %
4 Autres contributions						0 %
5 Fonctionnement administratif – MEDA-ETE	278 740					0 %
6 Recettes provenant des services rendus contre paiement						0 %
7 Correction des déséquilibres budgétaires						
Recettes totales	19 782 219	19 850 000	19 850 000		20 300 000	2,27 %

Dépenses – Crédits d’engagement		Budget modifié 2010	Budget prévisionnel 2011	Orientations pour la subvention 2012
TITRE 1	DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'ETF			
Chap. 1 1	Personnel en activité	12 156 598	12 529 100	12 923 000
Chap. 1 3	Frais de missions et de déplacement	940 000	100 000	100 000
Chap. 1 4	Infrastructure à caractère socio-médical	184 770	131 230	120 000
Chap. 1 5	Échange de personnel entre l'ETF et le secteur public	149 000	125 000	132 200
Chap. 1 7	Frais de réception et de représentation	14 000	12 000	12 000
Chap. 1 9	Pensions et allocations de pension	p.m.	p.m.	p.m.
TITRE 1		13 444 368	12 897 330	13 287 200
TITRE 2	IMMEUBLE, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap. 2 0	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	564 978	539 818	620 000
Chap. 2 1	Technologies de l'information et des communications	671 257	584 670	580 000
Chap. 2 2	Biens meubles et frais accessoires	28 772	48 032	150 000
Chap. 2 3	Dépenses courantes de fonctionnement administratif	111 424	102 950	110 000
Chap. 2 4	Affranchissement et télécommunications	34 722	35 200	45 000
Chap. 2 5	Frais de réunion et de convocation	127 319	120 000	120 000
TITRE 2		1 538 472	1 430 670	1 625 000
TITRE 3	DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE DE MISSIONS SPÉCIFIQUES			
Chap. 3 0	Dépenses opérationnelles	760 327	1 017 500	1 050 000
Chap. 3 1	Actions prioritaires : activités du programme de travail	3 088 833	3 632 000	3 437 800
Chap. 3 2	Missions opérationnelles		872 500	900 000
TITRE 3		3 849 160	5 522 000	5 387 800
TITRE 8	L'apport en nature de la Communauté européenne	162 178		
DÉPENSES TOTALES SUBVENTIONS ETF		18 994 178	19 850 000	20 300 000
TITRE 4	FONDS PROVENANT D'AUTRES SOURCES (recettes affectées)			
Chap. 4 3	Coopération avec les institutions italiennes	509 301	p.m.	p.m.
TITRE 4		509 301		
TITRE 5	MEDA - ETE (recettes affectées)			
Chap. 5 0	MEDA-ETE	278 740	p.m.	p.m.
TITRE 5				
TOTAL DES DÉPENSES DE L'ETF		19 782 219	19 850 000	20 300 000

Tableau des effectifs de l'agence:

a) Postes permanents et temporaires:

Catégorie	2010		2011		2012	
	Occupation prévue pour le 31/12/2010		Demande pour le budget communautaire 2011		Demande de l'agence	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16						
AD 15						
AD 14		1		1		1
AD 13				4		4
AD 12		5		4		9
AD 11		11		12		9
AD 10		3		4		4
AD 9		12		11		11
AD 8		4		5		4
AD 7		20		18		14
AD 6		1				
AD 5				2		2
Total catégorie AD	0	57	0	61	0	61
AST 11						
AST 10				4		4
AST 9		6		6		6
AST 8		4		1		5
AST 7		5		6		6
AST 6		6		7		4
AST 5		2		1		3
AST 4		4		5		5
AST 3		5		2		2
AST 2		3		3		
AST 1						
Total catégorie AST	0	35	0	35	0	35
TOTAL	0	92	0	96	0	96

b) Autres agents

	2010 Prévisions pour le 31/12/2010	2011 estimation	2012 APB
Agents contractuels	32	34	34
Experts nationaux détachés	2	2	2
Agents locaux	2	2	2